

RÉTROSPECTIVE

EXPOSITION DE PEINTURES DES PRESSOIRS DU ROY

La commune de Samoreau, les Pressoirs du Roy avec la collaboration de l'association Artista ont reçu pour leur traditionnelle exposition d'automne Chantal ALLARD.

Plus de soixante œuvres étaient réunies pour l'occasion sur le thème de la peinture animalière. Les nombreux visiteurs ont tous apprécié la grande qualité de ces tableaux très originaux.

BRADERIE D'HIVER DU SECOURS POPULAIRE

Succès encore une fois confirmé pour cette braderie qui permet à tous de trouver de très bonnes affaires tout en permettant au Secours populaire de venir en aide aux plus démunis.

SALON DE LA GASTRONOMIE

La période des fêtes de fin d'année fut officiellement ouverte par le Comité des fêtes qui avait réuni à la Grange aux Dîmes des exposants qui proposaient des produits du terroir. Pendant deux jours, nos papilles furent mises à rude épreuve.



NOËL DES ENFANTS

La section théâtre de l'Avenir a offert aux enfants de la commune un très joli spectacle sur le thème de Noël. Après un goûter offert par l'APE, chaque enfant s'est vu offrir des friandises par le Père Noël qui avait fait spécialement le déplacement.

CYCLOCROSS

Pour la première fois, L'AS Varennes UFOLEP a organisé son cyclocross sur le Parc Saint Aubin de SAMOREAU.

Ce sont 43 coureurs au départ, qui ont fait une course très disputée. Le circuit, bien adapté à ce genre de discipline, a contenté tous les participants. Alors, rendez-vous est donné l'an prochain pour une seconde édition!



Les vœux du Maire

20 janvier, cérémonie traditionnelle du mois. Le maire et son conseil municipal présentaient leurs vœux à l'ensemble des acteurs politiques, économiques et associatifs.

L'occasion pour Jean Baptiste Morla de rappeler l'importance des investissements effectués en 2010 pour améliorer le cadre de vie des samoréens.

Pour 2011, plusieurs chantiers d'importance seront lancés comme par exemple, l'extension

de l'Accueil de loisirs sans hébergement, l'enfouissement des réseaux rues des Hautes et des Basses Buternes ainsi que la création d'un parking rue des Pas roches.

L'ensemble des services de l'Etat, du Conseil Général et Régional, le monde de l'éducation et associatif furent remerciés pour l'étroite collaboration que nous entretenons depuis de nombreuses années.



Médailles, diplômes et prix!

Cette année encore, beaucoup de samoréens mis à l'honneur! C'est le 11 décembre 2010 que le Conseil municipal a eu le plaisir de remettre toutes ces distinctions aux récipiendaires. Médailles d'honneur du travail, argent, vermeil et même «grand or». Une récompense bien méritée pour ces nombreuses années de bons et loyaux services au sein de leur société respective. Un grand merci également à tous ceux qui participent activement à l'embellissement de notre village en fleurissant leur maison. Ils ont obtenu le diplôme du concours départemental des villes et villages fleuris. Toutes nos félicitations!

Suite à l'annulation du concours des maisons illuminées par le Conseil Général, la mairie s'est engagée à le prendre à sa charge et à le maintenir dans notre village (Tous à vos guirlandes!). Les samoréens ayant acquis la nationalité française dans l'année 2010 étaient également conviés à cette cérémonie.



MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL 2010

ARGENT: Myriam BOULGHALEGH, Yves BROCHETON, Alain DESVIGNES, Thierry MEUNIER.

VERMEIL: Isabelle AYAD, Claudine DUCATEZ, Brigitte FAUCONNIER, Pascal LEJEUNE, Bernadette MENTZ.

GRAND OR: Reine BARNICHON.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2010 Primés par le Conseil Général

1er Prix :

M. & M^{me} TRUCHET Patrice - 4 rue du Château d'Eau **FLEUR DE BRONZE** :

M. & M™ CORMIER Dominique - 17 rue des Danjoux M. & M™ ALZY Pierre - 9 rue de la Marnière M. & M™ HUBER René - 20 rue du Château d'Eau FLEUR D'ARGENT:

M. & M[™] BAUDRY Guy - 8 rue des Pas Roches M. & M[™] VACTER Jean-Pierre - 7 rue des Préfoix

FLEUR DE VERMEIL :

M[®] ROBIN Marie-Line - 1 rue des Cerisiers M. & M[™] MERLAEN Sébastien - 3 rue de la Guette Commune de SAMOREAU - 24 rue du Haut-Samoreau

ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE EN 2010

Maria DA SILVA OLIVEIRA 01 Février 2010 Eva HOLUBEKOVA 01 Février 2010 Slawomir DZIEDZIC 15 Avril 2010 Lucia DZIEDZIC 15 Avril 2010 Nelson OLIVEIRA 15 Avril 2010 Erwan KAID 13 Septembre 2010



Beaucoup d'entre vous sont venus en mairie exprimer leur désapprobation concernant la régulation des bernaches du Canada.



C'est surtout la manière de procéder qui aura le plus choqué. En effet, le lundi 7 février, des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) accompagnés des services de l'Etat, ont procédé, à Samoreau, à une opération de destruction à tirs de dix huit bernaches du Canada (une véritable tuerie). Le Maire de Samoreau n'a pas ordonné cette opération de régulation. Il a tout simplement été avisé du jour et de l'heure de cette procédure organisée par l'ONCFS obéissant à l'arrêté préfectoral 2010/DDEA/SEPR/221.

UNE ESPÈCE INVASIVE

La bernache du Canada, grande oie originaire d'Amérique du Nord, a été introduite en Europe au XVI^{ème} siècle comme oiseau d'ornement. Son expansion actuelle dans les milieux ouverts pose de multi-

En effet, depuis que cette espèce a colonisé la France dès les années 1960-1970, les effectifs explosent. Des individus issus de parcs animaliers ou détenus par des particuliers se sont échappés. Ils ont colonisé peu à peu les zones humides de plusieurs départements et ce, notamment, dans les régions Centre et

La bernache du Canada est maintenant identifiée comme une espèce invasive dont l'expansion inquiétante peut remettre en cause la notion de biodiversité. Il est démontré que le caractère territorial et agressif de cette oie en période de reproduction a un impact négatif sur d'autres espèces qui fréquentent, ellesaussi, les zones humides.

La bernache a en effet la particularité de se nourrir sur la terre ferme et d'occasionner d'importants dégâts aux champs cultivés, greens de golfs... Dans quelques départements du Bassin Parisien, elle fréquente certaines bases de loisirs et y occasionne une pollution des eaux et du sol par ses déjections abon-

Face à cette problématique, l'Etat a prévu une régularisation de cette espèce et a pour cela sollicité l'avis du Conseil national de la protection de la nature sur un protocole d'intervention envisagé pour la régularisation de ces oiseaux. En effet, la bernache du Canada étant une espèce protégée au titre de l'arrêté ministériel modifié du 17 avril 1981, sa régulation doit faire l'objet d'une dérogation.

Ainsi, trois modalités de prélèvements sont définies par arrêté préfectoral : stérilisation des œufs,

capture des individus, tir des oiseaux. Ces opérations sont encadrées par le service départemental de l'Office de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).



Trop de bernaches | Une boulangerie flambant neuve

Il aura fallu plusieurs mois pour agrandir et moderniser radicalement notre ancienne boulangerie qui, aujourd'hui, a bien fière allure. Bienvenue à nos jeunes boulangers, M. Duval et M^{lle} Pateau, et bien sûr, toute la réussite possible dans leur entreprise.

de l'épicerie-tabac de l'Île, qui a assuré le dépôt de pain dans sa boutique tout au long de cette période de travaux.

Nous en profitons pour remercier «Antoine»,



Conseils du Commissariat de police

- · Attention aux haies de 2 m : sans doute une bonne idée pour la décoration, mais on ne voit plus ce qui se passe à l'intérieur;
- En votre absence, fermez les volets de la partie arrière de la maison, surtout si celle-ci donne sur un jardin ou une forêt;
- · Si vous disposez d'un programmateur pour allumer et éteindre les lumières, veillez à ce que les lumières ne s'allument pas et ne s'éteignent pas toujours à la même heure ;
- En période estivale, la meilleure façon de constater votre absence : boîte à lettres remplie, pelouse non tondue, fleurs desséchées;
- · Le détecteur de présence peut être une bonne solution mais associé à un «gueulard», vos voisins se lasseront vite s'il se déclanche sans raison. Une possibilité: mettre une plaque «maison sous alarme», les voleurs ne s'essaieront pas à aller voir;
- En vacances, ne jamais laisser dans votre véhicule votre GPS avec l'adresse de votre domicile. Quoi de plus facile pour vos futurs voleurs ;
- · La fausse bonne idée : en cas d'obsèques, ne jamais indiquer l'adresse du défunt. Avec l'heure et le lieu de la cérémonie, vos futurs voleurs sauront quoi faire pendant ce temps là;
- En votre absence, utilisez le transfert ou le report d'appel téléphonique;
- Si vous rentrez et que votre porte d'entrée ou une fenêtre est fracturée, NE RENTREZ PAS! vos voleurs sont peut-être toujours à l'intérieur et dans le cas contraire, vous risquez d'éliminer des indices pour les policiers ou les gendarmes. LE BON REFLEXE: APPELEZ LA POLICE.

RAPPEL: l'opération «tranquillité vacances» est reconduite pendant toutes les vacances scolaires. Ne pas hésiter à aller s'inscrire au commissariat de Fontainebleau.

LES DÉMARCHEURS À DOMICILE

- · Avant toute intervention, réclamez un devis précis comportant le montant de la prestation ainsi que le taux de TVA retenu. Attention à la date de signature, le délai de rétractation est de 7 jours mais il est toujours possible d'inscrire une date bien antérieure à celle du jour de la signature;
- Ne pas se fier à la qualité du prestataire sous prétexte que sur sa camionnette figure un numéro de téléphone commençant par 06. Ce type de numéro peut être prévu pour une

très courte durée et vous ne retrouverez plus le prestataire.

LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

- Vous êtes harcelé(e) par de multiples appels de sociétés qui apparaissent sous la forme d'un numéro caché ou masqué. Parade possible : demandez à votre opérateur téléphonique que ce type de n° ne parvienne plus chez vous. Attention toutefois : vous avez peut-être des amis dont le n° est lui-même masqué;
- · Ne jamais donner par téléphone des renseignements personnels tels que: domicile, coordonnées bancaires et pourquoi pas n° de carte bleue!

LE VOL À LA FAUSSE IDENTITÉ

- Un principe : ne jamais laisser entrer une personne inconnue;
- Pour les agents des services publics : ERDF, GRDF, Veolia Eau: demandez la carte de service avant de laisser entrer;
- Le recensement de la population. Les agents sont porteurs d'une carte tricolore et leur photo figure sur les affiches;
- · Attention au démarchage pour le passage à la TNT. Préférez vous en remettre à votre installateur habituel.

LA CARTE BLEUE

- Pour le retrait d'argent, préférez le distributeur à l'intérieur de la banque, plutôt qu'à l'extérieur;
- Ne pas sortir trop d'argent à la fois et surtout, ne pas tout placer dans le sac à main;
- Si vous êtes attaquées. Mesdames, après un retrait important, lâcher votre sac plutôt que de risquer de prendre un mauvais coup;
- En voiture, rangez votre sac à main ou votre sacoche sous le siège conducteur plutôt que sur le siège passager ou sur le siège arrière.

· Si vous devez régler un achat via Internet, s'assurer que le site est référencé « https » et non pas seulement « http », le s signifiant que le site est sécurisé. Présence, également, d'un cadenas en bas d'écran. Attention aux fausses interventions de ceux qui se présentent comme étant des services des impôts : vous avez trop payé, on vous rembourse! Donnez nous vos coordonnées bancaires ou de carte

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années ; cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Aides aux aînés. Le service social de la mairie travaille sur la mise en place des aides à domicile pour nos aînés, en partenariat avec la Fondation hospitalière Sainte Marie et l'ADMR (association du service à domicile). Cette dernière recherche des bénévoles pour aider les personnes agées dans leurs démarches administratives.

Une fois encore, la commission des affaires

sociales et le CCAS ont organisé la fameuse

«matinée des aînés», qui remporte chaque

Café-mignardises, bûche de Noël et les indis-

pensables bulles qui vont avec ; le tout accom-

pagné par le fameux duo «Claudine Valadier-

Alain Santamaria» qui a animé cette sympathique après-midi. Cerise sur le gâteau, des démonstrations de danses exotiques propo-

sées par une jolie danseuse professionnelle.

La loterie était également au rendez-vous. De

nombreux lots, offerts par nos partenaires, ont été remportés lors des différents tirages.

La semaine qui suivait, les membres du

Conseil municipal et du CCAS ont distribué à

année un réel succès.

La matinée des aînés

Expo photos. En février dernier, le jeune Samoréen François Virevialle, est revenu de son rally-raid humanitaire, le «4L Trophy» avec de beaux souvenirs en tête, mais également avec de superbes photos de ce périple dans le Sud-marocain à bord de sa «Vaillante tite 4L». Ces photos sont exposées à l'attention du pubic, dans divers bâtiments communaux (mairie, centre de loisirs, maison des associations).

2 387 : C'est le chiffre relatif à la population légale de notre commune tel qu'il ressort du nouveau recensement, à compter du 1^{er} janvier 2011.

«Music-Show»: C'est une nouvelle association samoréenne qui a pour objet de donner accès à son savoir-faire artistique et organisateur pour des manifestations à caractère culturel, théâtral, musical organisées au profit d'une personne, d'un groupe, d'une association, une collectivité. Elle pourra entretenir la culture de la musique et favoriser l'expression artistique par des cours de chant, de musique, de danse, de théâtre par l'intermédiaire de professionnels ou en direct.

Son Président : Patrick Legrand - 6 bis rue de Montmélian.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

 CONNANT Émilie
 02/11/2010

 LEGUIER Nathanaël
 11/11/2010

 NOYERIE Quentin
 19/11/2010

 CASTELLI Maé
 30/12/2010

MARIAGES

CHANDRA MOHAN Arun et DANILEWICZ Barbara

15/10/2010

DÉCES

KLEIN Roger	24/10/2010
CLABAUT Jean	09/11/2010
BESNARD Régine	16/01/2011
BAJARD Paul	22/01/2011

BLOC NOTES

6 mars Foire aux livres
Avenir de Samoreau - Espace A. Millet

12 au 20 mars Salon Clément Bayer Comité des Fêtes et Mairie - Grange aux Dîmes

20 marsBourse aux vêtements
Biloba - Espace A. Millet

27 marsAccordéon Club - Grange aux Dîmes

3 avril Audition des élèves Académie Ravel - Grange aux Dîmes

Secours Populaire - Espace A. Millet

8 mai ... **Commémoration de l'Armistice** *Monument aux morts*

28 et 29 mai Audition des élèves Accordéon Club - Espace A. Millet

5 juin Jeux intervillages Communauté de communes - Parc Saint Aubin

17 au 19 juin Fête du village Comité des Fêtes - Samoreau

13 juillet Feu d'artifice et Bal Comité des Fêtes - Parc Saint Aubin

Noces d'or

domicile le «Colis des aînés».

Le 4 février 1961, Sérafin et Arminda Carvalho se sont dit «SIM» à la mairie de Mogadouro, petit village Portugais. C'est dans notre mairie de Samoreau qu'ils ont renouvelé leur union en se disant «OUI» le 5 février 2011.

Nous leur souhaitons encore beaucoup d'instants de bonheur et de vie commune dans notre village qu'ils ont adopté depuis de nombreuses années. Félicitations!



Résultat de l'enquête publique

L'enquête publique portant sur le projet de suppression du passage à niveau de Samoreau s'est effectuée, comme convenu, du 8 au 22 novembre 2010.

Jean-Claude Lucotte, commissaire-enquêteur, a rendu son rapport à l'issue de l'enquête : Vu le nombre d'observations écrites sur le registre, la fermeture du passage à niveau N°31 ne fait pas l'unanimité. 25% des observations vont dans le sens de la suppression tandis que 75% sont



pour sa conservation. Le principal obstacle à sa suppression est la séparation pure et simple du lotissement Saint Aubin du reste de la communauté.

En conséquence, le conseil municipal réuni le 27 janvier dernier, n'a pas souhaité s'opposer à ces conclusions et a voté, à la majorité, le maintien de ce passage à niveau. Cependant, il demandera à RFF et à la SNCF d'étudier et de mettre en place des dispositifs pour le rendre plus sécuritaire et éviter tout autre accident. La Préfecture devra valider définitivement cette décision.